

Andre Gravelle, agent principal des contrats
Tel: 613-773-0941
E-mail: andre.gravelle@canada.ca

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT : (PAC) n° 01B68-18-0010

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a besoin de services un auditeur certifié BPL pour auditer les essais en laboratoire à usage limité et préparer des rapports d'assurance qualité (AQ) sur toute conclusion.

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services avec Sheila Donnelly, 17 Peachtree Cres, Guelph ON, N1H 8K5.

Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils. Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché. Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

OBJECTIF

Effectuer des audits Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) pour les essais en laboratoire à usage limité et préparer des rapports d'assurance qualité (AQ) sur les résultats.

ÉTENDUE DES TRAVAUX

La nature des audits sera l'une des suivantes, en phase, données brutes ou rapport analytique final.

- Des inspections seront planifiées par AAC et l'investigateur principal du laboratoire de chimie analytique du PMC à Vineland.
- Ils comprendront l'examen des processus de laboratoire, des données et / ou des rapports d'analyse finaux, afin d'assurer la conformité aux lignes directrices en matière de BPL et aux procédures d'utilisation normalisées (PON) du PCM.
- Tous les rapports doivent être signés et datés par l'entrepreneur

ESTIMATION DE COÛTS

Le contrat commencera à l'attribution du contrat au 31 mars 2019 avec deux (2) années d'option. La valeur estimée du contrat est 12 000 \$ par année (plus taxes applicables).

EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences d'écrite dans le plan de soutien.

EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'article 6 de la partie 10.2.1 du Règlement sur les marchés de l'État du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, dont celle-ci :

d. « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise ».

DISPOSITIONS JUSTIFIANT L'APPEL D'OFFRES LIMITÉ SELON LES ACCORDS COMMERCIAUX

L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur le commerce intérieur permettent à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres selon la condition suivante :

b) « lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant »

JUSTIFICATION DE LA PRÉSÉLECTION DU FOURNISSEUR

S. Donnelly est le seul auditeur certifié GLP dans la région avec une expérience dans l'exécution de tous les audits de laboratoire (en phase, données brutes et rapport analytique final). À l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres entrepreneurs en inspection de l'AQ dans la région de Vineland qui sont qualifiés pour effectuer des inspections de laboratoire en BPL.

FOURNISSEURS DROIT DE SOUMETTRE UNE DÉCLARATION DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui estiment posséder toutes les compétences requises et être en mesure de répondre aux exigences énoncées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante indiquée dans le présent avis avant ou à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

L'énoncé des capacités doit être expédié à l'autorité contractante et reçu au plus tard à la date de clôture du 15 juin 2018, à 2 h

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être transmis à :

Email: andre.gravelle@canada.ca

Les énoncés de capacités doivent être envoyés au plus tard à la date/l'heure de clôture. Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par la Couronne aux seules fins d'évaluation technique et pour prendre la décision de tenir un autre appel d'offres.

Les fournisseurs qui auront présenté un énoncé de capacités seront informés par écrit de la décision prise par AAC de conclure un contrat sans autre appel d'offres.

Si vous avez des questions concernant le préavis, veuillez-vous adresser à l'agente des contrats indiquée ci-dessus. Le numéro de dossier d'AAC, le nom de l'agente des contrats et la date de clôture du PAC doivent être inscrits à l'extérieur de l'enveloppe, en lettres majuscules ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

La Couronne se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.